

CACES R485 CAT 2

DEBUTANT

RAPPEL DE L'OBLIGATION REGLEMENTAIRE

L'article R, 4323-55 impose que la conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage soit réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate

OBJECTIFS

Être capable de :

- Vérifier la présence et la validité des documents règlementaires et savoir les exploiter.
 - Vérifier l'état du chariot avant son utilisation.
 - Maîtriser sa conduite et sa vitesse à vide et en charge.
- Réaliser les opérations de transfert de charges, de stockage et de déstockage en pile et en palettier.

PROGRAMME

PRESENTATION

Objectif global de la formation – Généralités – Les accidents

LÉGISLATION

Responsabilités - Applications des textes – Le CACES® - L'autorisation de conduite

CONNAISSANCES THÉORIQUES :

– Connaissances générales – Les technologies des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant – Les principaux types gerbeurs à conducteur accompagnant, catégories CACES® – Les notions élémentaires de physique – Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant – Risques liés à leurs utilisation – Exploitations gerbeurs à conducteur accompagnant – Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant.

SAVOIR –FAIRE PRATIQUE :

– Prise de poste et vérification – Conduite et manœuvres – Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance.

LES MOYENS DE PROTECTION :

– Les gants – Les lunettes – La tenue de travail – Les chaussures de sécurité.

LES GESTES ET POSTURES :

– Les accidents de manutention – Méthodologie – Les vibrations.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

– Test théorique CACES®, format QCM selon la recommandation R.485. – Test pratique pour CACES® catégorie 2 selon la recommandation R.485.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Formation théorique magistrale sur supports pédagogiques (film, autoformation sur programme informatique). Formation pratique sur gerbeur (cat 2).

Tous les formateurs répondent aux cahiers des charges des différentes normes et ou recommandations, aussi bien sur l'expérience que sur les certifications nécessaires à l'animation de ces formations

PUBLIC CONCERNE : Toute personne expérimentée dans la conduite d'engins de chantier des catégories 2 de la recommandation R.485

PRE-REQUIS : Maîtriser la langue française à l'oral. Être apte médicalement et âgé d'au moins 18 ans le jour de l'examen.

LIEU : Centres TEST CACES PARTENAIRE SAINT JEAN D ILLAC/ PESSAC/MERIGNAC

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 6 Maximum

DUREE DE LA FORMATION : 3 JOURS (21 HEURES) TEST COMPRIS

ACCESSIBILITE HANDICAPE : En cas de situation de handicap, l'Organisme ECOPREV étudiera la faisabilité de réalisation de la formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Attestation de fin de formation et passeport CACES® Catégories 2 contenant les mentions exigées par la recommandation R485 de la CNAM délivré par le PARTENAIRE CENTRE TEST CACES et valide pendant 5 ans